



PROCÈS-VERBAL N° 08 et N° 02 FAFA

Saison 2020-2021

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunions du : 30/06/2021
Ligue du Centre / Val de Loire
À : 30/07/2021
En visioconférence

Présidence : M. Alain DESOEUVRES

Présents : MM. Maurice FOURNILLON, Patrick CHAMPAGNAT, Jean-Claude CLOUVET, Bernard JAHIER, Jean-Claude BAYARRI, Guy MALBRAND
Jean-Claude MARTINIERE et Bernard FREULON pour le 37
Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA)

Excusé :

Assiste à la séance : Mme Elisa MARY, Référente administratif

*Très touchés par le décès de notre collègue, Jean Louis Gaudreau, la CRTIS et les CDTIS de notre Ligue présentent leurs plus sincères condoléances à son épouse Colette, sa fille Nathalie et son époux et toute sa famille.
Le monde du football et des « terrains » perd un passionné, un grand bénévole*

☆☆☆☆☆☆☆☆

Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
SYE et sy : terrain synthétique

INFO : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A tous les Districts de la Ligue Centre-Val de Loire de Football :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

RETOUR CFTIS pour classements validés

CHATEAUROUX – STADE MAX PLOQUIN 1 – NNI 360444001

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/06/2022.

DEOLS – STADE JEAN BIZET 1 – NNI 360630101

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/06/2022.

VIERZON – STADE DE BROUHOT 1 – NNI 182790101

La C.F.T.I.S confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 18/03/2022 (Date du relevé + 12 mois).

**REUNION SUR LES MIGATIONS DES EQUIPEMENTS AU VU
DES REGLEMENTS DE 2021**

Réunion au District du Cher avec les CDTIS 36 et 18 le 02/06/2021

Présents :

- ✓ **CDTIS 18** : Mme Sylvie GUILBAUDAUD, secrétaire administrative – Mrs Christian Chabance – Bernard Cotin – José Turpin – Christian Dhorbait – Pascal Lorgeoux - J. Claude Richard et J. Claude Clouvet
- ✓ **CDTIS 36** : Mrs Patrick Champagnat et Patrick Aubard
- ✓ **CRTIS** : Mme Elisa Mary - Mrs Alain Desoeuvres et Guy Malbrand
- ✓ Présence vers 12h du Président du District, Mr Marc TERMINET

Réunion au District d'Indre et Loire avec la CDTIS 37 le 08/06/2021

Présents :

- ✓ **CDTIS 37** : Mme Florence Mériot, secrétaire - Mrs J. Claude Martinière et Bernard Freulon
- ✓ **CRTIS** : Mme Elisa Mary - Mrs Alain Desoeuvres et Guy Malbrand

Réunion au District du Loir et Cher avec les CDTIS 41 et 45 le 15/06/2021

Présents :

- ✓ **CDTIS 41** : Mrs Maurice Fournillon – Tony Cizeau et Michel Rebrioux
- ✓ **CDTIS 45** : Mrs Bernard Jahier – J. Claude Scheurer – José Gossec – Serge Thomas et J. Claude Jojon
- ✓ **CRTIS** : Mme Elisa Mary – Mrs Alain Desoeuvres et Guy Malbrand

Réunion au District de l'Eure et Loir avec la CDTIS 28 le 21/06/2021

Présents :

- ✓ **CDTIS 28** : Mrs Frédéric Demay – Christian Fournier – Jean-Claude Magnier – René Fréon – Ludovic Deshayes – J-Pierre Lominé
- ✓ **CRTIS** : Mme Elisa Mary – Mrs Alain Desoeuvres et Guy Malbrand

APPLICATION DES REGLEMENTS 2021 AU 01/07/2021 AVEC LES NOUVELLES DENOMINATIONS (T1 à T7 et E1 à E7)

Contrôle des clubs en R1 vis-à-vis de leur installation (T3)

PITHIVIERS – Stade Marcel Piquemal - niveau 5 et à partir du 01/07/2021, **T6**

JOUE LES TOURS – Stade Jean Bouin 1 – niveau 5 et à partir du 01/07/2021, **T5**

CHAMBRAY – Stade du breuil 2 – niveau 5 et à partir du 01/07/2021, **T4**

ST AMAND MONTROND – Stade Alphonse Gesset - niveau 4 (Empreinte foncière – piste) et à partir du 01/07/2021, **T4 ou T3** (travaux sur l'aire de jeu en cours – visite CRTIS)

Courriers aux propriétaires, clubs et Districts en date du 06/07/2021

DISTRICT DU CHER

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ **BOURGES – STADE YVES DU MANOIR – NNI 180330101**

Cette installation était classée en Niveau 4SYE jusqu'au 28/08/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau 4SYE du 16/02/2021

- Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Malbrand du 11/05/2021
- En attente des tests in situ pour confirmation du classement

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 SYN jusqu'au 28/08/2030 et transmet à la CFTIS à réception des tests in situ

■ **BOURGES – STADE RIMBAULT 5 – NNI180330105**

Cette installation est classée en Niveau 6 stabilisé jusqu'au 24/04/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du propriétaire suite à un changement de surface en synthétique en niveau 6SYE du 29/06/2021

- ✓ Travaux effectués pour une création d'un SYE sans avis préalable
- ✓ AP pour SYE fourni le 29/06/2021
- ✓ Rapport de visite de Mrs Cotin et Richard du 29/06/2021
- ✓ Tests in situ du 26/11/2020 par Labo des Sols
- ✓ Plan avec ses équipements

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6SYN jusqu'au 26/11/2030

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.2 Classements niveaux 5sy, 5sye, 6sy, 6sye, foot a11sy, foot a11sye

VIERZON – STADE DE BROUHOT 2 – 183790102

Cette installation était classée en Niveau FootA11SYE provisoire jusqu'au 09/06/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau FootA11SYE du 06/05/2021

- Rapport de visite de Mr Cotin du 18/05/2021
- Tests in situ de LABOSPORT du 15/04/2019
- Plans des vestiaires joueurs (pas de vestiaire « arbitres ») + aires de jeu
- AOP pour les 3 sites du 19/07/2017
- PV de sécurité du 08/02/2017

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau T7 SYN jusqu'au 10/12/2029**

8. AFFAIRES DIVERSES

■ ST AMAND MONTROND – STADE ALPHONSE GESSET – NNI 181970101

- ✓ Contrôle des clubs évoluant en R1 avec des installations T3 non conformes

Cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 26/02/2024 (**T3 – Ed 2021**)

Suite à cette visite visant les dimensions de l'aire de jeu, il s'avère que cette dernière ne peut atteindre 105 x 68 mais 102 x 66 maximum du fait de la contrainte foncière due à un anneau cycliste en ciment

- ✓ Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Dhorbait du 19/07/2021
- ✓ Elle rappelle que le vestiaire « arbitres » doit faire 12m² hors sanitaire (Relevé : 9)

Au regard de cette visite, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T3 (Art 3.2.1) et transmet à la Commission des Championnats Ligue avec avis favorable

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ BOURGES – COMPLEXE VAUVERT 1 – NNI 180330401

Cet éclairage est une création pour E5

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement d'un éclairage de niveau E5 en date du 02/03/2021, **travaux réalisés sans avis préalable**

Au regard des éléments transmis au titre de l'avis préalable à la CRTIS en date du 28/05/2021 et de la visite de contrôle pour classement de Mrs Clouvet et Richard en date du 02/03/2021 :

- ✓ Avis préalable pour une étude d'éclairage E5 datée du 28/05/2021
 - Aire de jeu 100 x 66 (**Etudier afin de porter l'aire de jeu à 105 x 68**)
 - Implantation de 8 mâts : 8m LT et 5m LB (30 – 30 – 30)
 - Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
 - Type luminaire HORO A/M 2Kw – iodures métalliques
 - Hauteur moyenne de feu (HMF) : 16m
 - Eclairage moyen horizontal calculé (Eh) : **180 Lux**
 - Facteur d'Uniformité calculé (Eh) : 0.80
 - Rapport Emin/Emax calculé (Eh) : 0.62
 - Angle d'inclinaison conforme (**vérification et validation CFTIS**)
- ✓ Relevé de la CRTIS pour classement en date du 02/03/2021 :
 - Eclairage moyen horizontal : **159 lux**
 - Facteur d'uniformité : 0.81
 - Rapport Emin/Emax : 0,54

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E6 jusqu'au 02/03/2023**

■ BOURGES – STADE RIMBAULT 5 – NNI180330105

Cet éclairage est une création pour E3 LED

La CRTIS prend connaissance de la demande de classement d'un éclairage de niveau E3 en date du 02/07/2021, **travaux réalisés sans avis préalable**

Au regard des éléments transmis au titre de la demande d'avis préalable à la CRTIS en date du 10/07/2021 et de la visite de contrôle pour classement de Mrs Cottin et Richard en date du 02/07/2021 :

- ✓ Dossier d'étude photométrique du 29/04/2020, reçu le 10/07/2021
 - Aire de jeu 105 x 68
 - Implantation de 4 mâts : 8m LT et 18m LB

- Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs
- Type luminaire Philips LED – BVPS27
- Hauteur moyenne de feu (HMF) : 22m
- Eclairage moyen horizontal calculé (Eh) : **445 Lux**
- Facteur d'Uniformité calculé (Eh) : 0.86
- Rapport Emin/Emax calculé (Eh) : 0.75
- Angle d'inclinaison conforme
- ✓ Relevé de la CDTIS pour classement en date du 02/07/2021 :
 - Eclairage moyen horizontal : **379 lux (mini 400 lux pour E4)**
 - Facteur d'uniformité : 0,71
 - Rapport Emin/Emax : 0,58

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E5 LED jusqu'au 02/07/2025**

9.2 Confirmations de classement

■ ST DOULCHARD – COMPLEXE DES VERDINS – NNI 182050101

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 30/09/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E4 du 12/05/2021

Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Chabance et Cotin du 20/05/2021 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : 192 lux (E4 >> 200 lux mini)
- ✓ Facteur d'uniformité : 0.73
- ✓ Rapport Emin/Emax : 0,55

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E6 jusqu'au 30/09/2022**

VIERZON – STADE DE BROUHOT 1 – NNI 182790101

Cette installation était classée en Niveau E3 jusqu'au 25/11/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E3 du 07/05/2021

Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Chabance et Cotin du 18/05/2021 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : 326 lux
- ✓ Facteur d'uniformité : 0.77
- ✓ Rapport Emin/Emax : 0,64

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E4 et transmet à la CFTIS**

DISTRICT DE L'EURE ET LOIR

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ TREMBLAY LES VILLAGES – STADE MUNICIPAL – NNI 283930101

Cette installation n'a pas d'éclairage classé

La C.R.T.I.S. reprend la demande du propriétaire d'un classement initial en LED niveau E5 du 31/08/2020

Au regard des éléments transmis par la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite de classement de Mr Bayarri du 31/08/2020 et des réserves levées le 24/06/2021 en CFTIS :

- Eclairage moyen horizontal : 215 lux
- Facteur d'uniformité : 0,72
- Rapport Emin/Emax/ 0,56

Au vu des résultats photométriques et du respect des normes en vigueur, La CRTIS propose le classement de cette installation en **niveau E5** jusqu'au 31/08/2024

DISTRICT DE L'INDRE

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ REUILLY – STADE DU BOIS DE ST DENIS – NNI 361710101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 14/12/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau 5 du 30/10/2020

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Aubard du 12/05/2021
- ✓ AOP du 28/07/2006

Au regard des documents transmis, la CRTIS confirme le classement de cette installation en **niveau T4 jusqu'au 14/12/2030**

■ NEUVY ST SEPULCRE – STADE BERNARD CHAUSSE 1 – NNI 361410101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15/07/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau 5 du 23/06/2021

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Aubard du 23/06/2021
- ✓ AOP du 25/05/2012

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en **niveau T5 jusqu'au 14/12/2030**

■ LES BORDES – STADE DU BOIS DU ROI – NNI 360210101

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 14/12/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau 5 du 30/09/2020

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Aubard du 12/05/2021
- ✓ AOP du 27/05/2008

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en **niveau T5 jusqu'au 14/12/2030**

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ CHATEAUROUX – STADE DE BEAULIEU – NNI 360440901

Cette installation est classée en Niveau 5SYE jusqu'au 07/12/2030 sous réserve de travaux à effectuer

La C.R.T.I.S. reprend le dossier de demande du propriétaire pour un changement de classement en niveau 5SYE du 07/12/2021 et prend connaissance des pièces reçues :

- ✓ Demande de classement modifiée
- ✓ Rapport de visite de Mr Champagnat du 01/06/2021 confirmant la mise aux normes du vestiaire « arbitres » pour 8,80m² hors sanitaire
- ✓ AOP du 03/06/2021
- ✓ PV de CdS du 28/05/2021 pour 800 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en **niveau T4 SYN**

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Mise aux normes vestiaires pour un niveau 5 ou plus

■ JEU LES BOIS – STADE JEAN PROT ET ROLAND GODINET – NNI 360890101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 23/01/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance d'une demande d'avis préalable du propriétaire pour un projet de restructuration des vestiaires et des documents transmis :

- ✓ Demande d'avis préalable en date du 27/05/2021 signée du propriétaire.
- ✓ Plan du projet (2 x 22m² hors sanitaire pour les joueurs – 6 douches – WC – lavabo avec miroir + vestiaire « arbitres » de 8m² hors sanitaire – 1 douche – WC – lavabo avec miroir + sanitaire pour le public)
- ✓ Plan de masse – ensemble clos
- ✓ Photos

Au regard des éléments transmis, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour la réalisation de ces vestiaires pour un classement de l'ensemble en **niveau T5**

4.5 Éclairage initial

■ ST MAUR – STADE MUNICIPAL – NNI 362020101

Cet éclairage est classé EFootA11 jusqu'au 31/12/2021

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de niveau E5 LED en date du 24/06/2021 en vue d'une rénovation

Au regard des éléments transmis au titre de l'avis préalable :

- ✓ Aire de jeu 105 X 68 en SYE
- ✓ Implantation de 4 mâts : 7m50 LT et 16m50 LB
- ✓ Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- ✓ Type luminaire BVP528A35 LED
- ✓ Hauteur moyenne de feu (HMF) : 17m60
- ✓ Eclairage moyen horizontal calculé (Eh) : **208 Lux** (E5 >> 250 lux)
- ✓ Facteur d'Uniformité calculé (Eh) : 0.83
- ✓ Rapport Emin/Emax calculé (Eh) : 0.59
- ✓ Angles d'inclinaison conformes

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

■ LA CHATRE – PARC DES SPORTS LOUIS DESCHIENS 2 – NNI 360460102

Cet éclairage était classé EFootA11 jusqu'au 30/08/2020

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de niveau EFootA11 LED en date du 29/06/2021 en vue d'une rénovation

Au regard des éléments transmis au titre de l'avis préalable :

- ✓ Aire de jeu 100 x 56
- ✓ Implantation de 4 mâts : 8m50 LT et 11m et 24m LB
- ✓ Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs
- ✓ Type luminaire AAA-LUX WS2506 /2506 LED
- ✓ Hauteur moyenne de feu (HMF) : **15m**
- ✓ Eclairage moyen horizontal calculé (Eh) : **183 Lux**
- ✓ Facteur d'Uniformité calculé (Eh) : 0.77
- ✓ Rapport Emin/Emax calculé (Eh) : 0.57
- ✓ Angles d'inclinaison non conformes

La C.R.T.I.S émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes**
Cet éclairage ne pourra prétendre à un classement supérieur

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ CHATEAUROUX – STADE DE BEAULIEU – NNI 360440901

Cette installation n'a pas de classement

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement initial en niveau E5 LED du 16/06/2021

- ✓ Avis préalable du 24/08/2020

Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Champagnat et Aubard du 24/06/2021 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : **208 lux** (E5 >> 250 lux)
- ✓ Facteur d'uniformité : 0.71
- ✓ Rapport Emini/Emax : 0,53

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 30/06/2025

9.2 Confirmations de classement

■ CHATEAUROUX – STADE MAX PLOQUIN 1 – NNI 360444001

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 02/10/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E4 du 25/05/2021

Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Champagnat et Aubard du 31/05/2021 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : 203 lux
- ✓ Facteur d'uniformité : 0.75
- ✓ Rapport Emini/Emax : 0,56

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E5 et transmet à la CFTIS

■ DEOLS – STADE JEAN BIZET – NNI 360630101

Cette installation était classée en Niveau E4 jusqu'au 24/06/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E4 du 04/06/2021

Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Champagnat et Aubard du 03/06/2021 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : 313 lux
- ✓ Facteur d'uniformité : 0.70
- ✓ Rapport Emini/Emax : 0,56

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E4 et transmet à la CFTIS

■ DIORS – STADE P ET C GUILLOU 1 – NNI 360640101

Cette installation était classée en Niveau EFootA11 jusqu'au 20/11/2020

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau EFootA11 du 12/05/2021

Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Champagnat et Aubard du 09/06/2021 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : 130 lux
- ✓ Facteur d'uniformité : 0.61

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 20/11/2023

■ DIORS – STADE P ET C GUILLOU 2 – NNI 360640102

Cette installation est classée en Niveau E5 jusqu'au 11/07/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau E5 du 12/05/2021

Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Champagnat et Aubard du 09/06/2021 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : 130 lux
- ✓ Facteur d'uniformité : 0.77
- ✓ Rapport Emini/Emax : 0,53

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 20/11/2023

■ VELLES – STADE MAURICE RAES 2 - NNI 362310102

Cette installation est classée en Niveau EFootA11 jusqu'au 19/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en niveau EFootA11 du 18/06/2021

Au regard des éléments transmis par la CDTIS faisant suite à la visite de Mrs Champagnat et Aubard du 10/06/2021 :

- ✓ Eclairage moyen horizontal : 106 lux
- ✓ Facteur d'uniformité : 0.49

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 19/12/2023

DISTRICT DE L'INDRE ET LOIRE

8. AFFAIRES DIVERSES

■ JOUE LES TOURS – STADE JEAN BOUIN HONNEUR – NNI 371220101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 12/02/2023

- ✓ Reçu courrier de la mairie en date du 07/05/2021

■ CHAMBRAY LES TOURS – STADE DU BREUIL – NNI 370500102 / 05

- ✓ Rapport de visite transmis au propriétaire et au club

■ CHATEAU RENAULT – STADE JOSEPH RENARD

- ✓ Demande de création d'un synthétique sur zone annexe de 95 X 55
- ✓ Rapport de visite du 19/05/2021 de Mrs Martinière et Malbrand
- ✓ **IMPORTANT** : Toute création d'aire de jeu doit faire **référence à 105 x 68 – Règlement 2021**

■ TOURS – STADE DE LA VALLEE DU CHER 1

- ✓ Visite de la LFP et de la CFTIS prévue le 12/07/2021 à 14h avec la Ville de Tours – présents pour la Ligue du Centre, Mrs Martinière (CDTIS 37) et Malbrand (CRTIS / CFTIS)
- ✓

DISTRICT DU LOIR ET CHER

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ CHOUZY SUR CISSE – STADE DES VALLEES 2 – NNI 410550102

Cette installation était classée en Niveau FootA8 jusqu'au 14/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau FootA8 du 28/06/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau FootA8 jusqu'au 14/12/2031

■ **CORMERAY – STADE JULIEN DANET – NNI 410610102**

Cette installation était classée en Niveau FootA8 jusqu'au 14/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau FootA8 du 27/06/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau FootA8 jusqu'au 14/12/2031

■ **CHEMERY – STADE MARC CHEVY – NNI 410490102**

Cette installation était classée en Niveau FootA8 jusqu'au 13/10/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau FootA8 du 06/05/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau FootA8 jusqu'au 13/10/2031

■ **COUR-CHEVERNY – STADE MUNICIPAL – NNI 410670102**

Cette installation était classée en Niveau FootA8 jusqu'au 14/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau FootA8 du 07/05/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau FootA8 jusqu'au 14/12/2031

■ **FOUGERES SUR BIEVRE – STADE MUNICIPAL – NNI 410920102**

Cette installation était classée en Niveau FootA8 jusqu'au 14/12/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau FootA8 du 05/05/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau FootA8 jusqu'au 14/12/2031

■ **VILLERBON – STADE MUNICIPAL – NNI 412880102**

Cette installation était classée en Niveau FootA11 jusqu'au 13/10/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau FootA11 du 29/06/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 13/10/2031

■ **CHAUMONT SUR LOIRE – STADE MUNICIPAL – NNI 410450101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 17/05/2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une confirmation de classement en niveau 6 du 29/06/2021

Au regard des documents transmis, la CRTIS maintient le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 17/05/2031

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

■ **SELLES SUR CHER – STADE DES PRESSIGNY – NNI 412420101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 07/12/2020

La CRTIS prend connaissance d'une demande d'avis préalable signée du propriétaire en date du 29/06/2021 concernant la réhabilitation des vestiaires s'inscrivant pour un classement T4 et des documents joints :

- ✓ Plan de masse
- ✓ Plan projet des vestiaires coté (2 x 28m² hors sanitaire joueurs + 8m² HS arbitres + bureau possible de 6m²)
- ✓ Ensemble clos et Aire de jeu de 105 x 68 (référence Foot2000)

La CRTIS émet un avis favorable sur le projet déposé par le propriétaire

DISTRICT DU LOIRET

8. AFFAIRES DIVERSES

■ PITHIVIERS – COMPLEXE SPORTIF MARCEL PIQUEMAL – NNI 452520101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 06/07/2021

- ✓ Courrier du maire en date du 28/06/2021 annonçant la fermeture de la tribune et des vestiaires
- ✓ Plan projet d'implantation de vestiaires rugby
- ✓ Plan des vestiaires

Pour rappel, l'équipe 1^{ère} du club (accession 2018) évolue en R1 d'où l'obligation à un équipement classé niveau T3 – Ed 2021.

A l'étude des pièces, de nombreuses non conformités majeures apparaissent :

- ✓ Ensemble vestiaires joueurs, arbitres et délégués non sécurisé en un seul bloc
- ✓ Surface vestiaire arbitres non donnée
- ✓ Pas de liaison sécurisée vestiaires / aire de jeu
- ✓ Vestiaires joueurs non conformes du fait de douches communes

La CRTIS ne peut donner un avis favorable face à ces éléments proposés par le propriétaire

Relevé de la GESTION FAFA vis-à-vis des AVIS PREALABLES et du suivi des DOSSIERS EN COURS



POUR RAPPEL : Pour qu'un dossier FAFA soit pris en compte par la gestion LIGUE, un avis préalable CRTIS est à demander auprès de la CRTIS ou CFTIS afin de caler ce dernier vis-à-vis des normes en vigueur.

MOTIF : Trop de dossiers portent à contestation une fois le projet réalisé et paiement demandé

IMPORTANT : Toutes les pièces techniques accompagnées d'un avis favorable sont la base pour l'ouverture d'un dossier d'aide financière auprès du FAFA LIGUE

PIECES A FOURNIR après AP CRTIS à la Commission FAFA LIGUE : Dossier technique avec AP – Dossier FAFA signé du propriétaire et du club - Délibéré de Conseil avec plan de financement – échéancier des travaux – devis (suivant les demandes. D'autres pièces peuvent être exigées)

TRAVAUX TERMINES : Demande de classement complète signée et datée du propriétaire via la CRTIS – rapport de visite avec photos (Ces documents sont obligatoires pour la CRTIS - à réception, ils seront entrés sur Foot2000 pour régularisation auprès de la CFTIS) + pièces à fournir pour paiement

Retour CFFAFA du 28/06/2021

✉ **Courrier de la Mairie de JOUY LE POTIER (45) – Ligue CENTRE VAL DE LOIRE**

La Commission prend note du courrier adressé par la Mairie de JOUY LE POTIER en date du 13 avril 2021, sollicitant le report de l'échéance de la subvention de son dossier « Fonds d'Aide au Football Amateur – Chapitre Equipement » - n°2106181204 - « Sécurisation – Main courante » : aide financière de 5 000 €, validée administrativement par la L.F.A. le 28 juin 2019, valable jusqu'au 28 juin 2021.

Motif(s) de la demande : « Actuellement, les travaux ne sont pas commencés. C'est pourquoi nous ne sommes pas en mesure de vous fournir les documents pour le versement de la subvention. »

Compte tenu des éléments fournis, la Commission accorde exceptionnellement un délai supplémentaire jusqu'au **31 décembre 2021** (date proposée par la Commission). Aucune autre prorogation ne sera acceptée.

Passé ce délai, cette subvention sera annulée.

Note pour la Commission : Cela représente un délai supplémentaire de **6 mois**.

Dossier n°2101181006 - MAIRIE DE DUN-SUR-AURON (Ligue Centre Val de Loire / District Cher)

La Commission prend note du retour du Service des Terrains et Installations Sportives au sujet du dossier n°2101181006

MAIRIE DE DUN-SUR-AURON (Création ou travaux pour mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires ou locaux pour un classement fédéral (niveau 6 ou FUTSAL 4 minimum)).

Compte tenu des éléments fournis, la Commission acte l'annulation totale de l'aide de 24 000 € validée par le BELFA du 10 mai 2019 pour **non-respect du cahier des charges FAFA**.

DISTRICT DU CHER

- **Dossier BOURGES GAZELEC - STADE VAUVERT 1 – NNI 180330401 – N° FAFA : 2101201102**
- ✓ Dossier complet techniquement
- ✓ Transmis classement à Mr Marchal pour suite à donner

DISTRICT DE L'EURE ET LOIR

Pas de demande

DISTRICT DE L'INDRE

Pas de demande

DISTRICT DE L'INDRE ET LOIRE

Pas de demande

DISTRICT DU LOIR ET CHER

- **DOSSIER ONZAIN / VEUZAIN – STADE CHARLES DIARD 2 – NNI 411670102noyers – N° FAFA : 2105201001**
- ✓ Pose d'une clôture de protection contre la faune sauvage.
- ✓ Contrôle en date du 08/06/2021 par Mr Fournillon

- **DOSSIER NOYERS SUR CHER – STADE ROBERT BIGOT – NNI 411640101 – N° FAFA : 2105190102**
 - ✓ Pose d'une main courante
 - ✓ Contrôle en date du 14/06/2021 par Mr Fournillon

- **DOSSIER NOYERS SUR CHER – STADE ROBERT BIGOT – NNI 411640101/02/03/04 – N° FAFA : 2105190104**
 - ✓ Pose de la clôture du stade.
 - ✓ Contrôle en date du 14/06/2021 par Mr Fournillon

DISTRICT DU LOIRET

Pas de demande

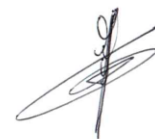
Prochaine réunion le : Voir début Septembre
Date limite de dépôt des dossiers : Alain et Guy sont de permanence

Le Président de la Commission
Alain DESOEUVRES



Responsable FAFA Ligue
Jean Paul Marchal

Le Secrétaire de séance
Guy Malbrand



-